



Diminution de salaire dans un cdi

Par **clelio**, le **16/07/2010** à **20:45**

Bonjour,

j ai été augmenté en mai 2009 de 300 euros et en octobre 2009 mon employeur ma enlevé cette augmentation. Il me proposait un licenciement comme autre solution.

J ai refusé et accepté ma "diminution de salaire" sans rien signer. Est ce que la seule solution qui s'offre a moi est le prud homme? Car je ne peux pas aller jusque la et je veux conserver mon emploi.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **17/07/2010** à **09:55**

Bonjour, votre employeur raconte t'il des difficultés d'ordre économique (baisse du chiffre d'affaire par exemple), une baisse, diminution de salaire doit être expliquée, justifiée, un accord est nécessaire, cordialement.